Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Alsace au CDEN du Bas-Rhin

Mercredi 16 janvier 2019

Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental, Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

En ce début d'année, nous tenons à vous adresser nos meilleurs vœux ainsi qu'à l'ensemble des personnels du Conseil départemental, du rectorat ainsi qu'à tous les membres du personnel. Souhaitons que cette année nous permette d'avoir un dialogue social riche et constructif, pour un service public de qualité.

Puisque l'ordre du jour porte sur la rentrée 2018, nous tenons encore une fois à saluer le long et fastidieux travail réalisé par les services du rectorat pour que cette rentrée se passe dans dans les meilleures conditions possibles. Cependant, nous voulons aussi évoquer les nombreuses difficultés qui pèsent sur le travail des personnels de l'Éducation Nationale .

Même si ce n'est pas de la compétence de cette instance, comment ne pas évoquer les inquiétudes générées par une réforme du bac et du lycée GT bâclée et mal conçue ?

Comment ne pas parler des problèmes posés par la nouvelle interface numérique imposée aux personnels « *Mon Bureau Numérique* », outil qui rend le travail de tant de personnels fastidieux, chronophage et souvent inefficace ?

Après la décision unilatérale de la municipalité de Strasbourg sur les rythmes scolaires, contre l'avis majoritaire des conseils d'école, comment ne pas dénoncer l'incohérence du discours ministériel qui prône une école de la confiance ? En effet, une fois de plus, les décisions sont prises sans concertation et contre l'avis d'une majorité des enseignants ou même des parents. Le Sgen-CFDT défend une réflexion plus large sur les rythmes, dans le cadre d'un dialogue bienveillant. Dialogue que faciliterait la création d'un statut d'établissement du 1er degré, seul garant de l'autonomie des équipes pédagogiques.

Comment, enfin, ne pas redire ici que les personnels seront à nouveau impactés dans leur travail quotidien, à la fois, par les suppressions de postes de personnels administratifs et enseignants, par la multiplication des emplois précaires associés à des heures supplémentaires et par le maintien du gel des salaires en 2019.

D'ailleurs, pas un mot n'a été dit par le Président de la République lors de son discours à la Nation suite à la crise des gilets jaunes pour les 5 millions de fonctionnaires qui assurent les services publics dans notre pays. Dans sa lettre aux français, les agents de l'Etat sont évoqués uniquement comme une charge…

Pour de qui est de la rentrée 2018 dans le Bas-Rhin, nous avons établi, à la lecture de votre document préparatoire une liste de 3 points préoccupants et sur lesquels nous voudrions des précisions et des réponses à nos questions. Il s'agit : des hausses d'effectifs du point de vue de la carte scolaire, des moyens accordés aux collèges et de l'Éducation prioritaire et de l'école dite inclusive.

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : alsace@sgen.cfdt.fr
305 avenue de Colmar 67100 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : alsace@sgen.cfdt.fr
alsace@sgen.cfdt.fr - www.alsace.sgen-cfdt.fr

1. Les hausses d'effectifs et la carte scolaire

Depuis 2016, le nombre d'enfants présents dans les collèges du département a bondi de 1376 ! (521 entre 2017 et 2018). Cela correspond presque à 50 nouvelles classes ! Et pourtant, les moyens ne semblent pas avoir toujours suivi.[1]

Entre 2017 et 2018, 48 collèges voient leurs effectifs augmenter dont certains de manière importante et pour 60 % d'entre eux les moyens horaires diminuent.

Les effectifs augmentent ainsi pour presque tous les collèges de l'Eurométropole.

Le Sgen-CFDT est préoccupé par l'évolution des discussions quant à la restructuration/construction de nouveaux collèges dans l'Eurométropole. Il nous semble que c'est une question essentielle et que la réponse du rectorat et du Conseil départemental est repoussée d'année en année. Nous attendons avec impatience vos annonces, prévues à l'ordre du jour, et espérons qu'elles seront à la hauteur des enjeux.

Dans le 1er degré, le Sgen-CFDT s'interroge sur les 179,5 ETP destiné à la décharge de service des directeurs pour les 794 écoles du département, cela ne représente rien ou presque… la gestion de la misère se confirme par le dispositif prévu pour les petites écoles, dont les directeurs ont droit à 10 jours de décharge de direction, et dont certains n'en bénéficient pas toujours ou pas entièrement !

Plus largement, le Sgen-CFDT s'étonne des moyens de remplacement mis en œuvre pour cette rentrée : 456 ETP pour assurer le remplacement[2] , soit moins de 10 %, cela parait bien insuffisant. Quels moyens seront-ils disponibles pour permettre à tous les collègues de suivre des formations auxquelles ils ont droit, alors que l'accroissement des postes en REP/REP+ mobilise davantage de moyens de remplacement ?

Enfin, comment pensez-vous anticiper les conséquences du projet de loi qui prévoit de rendre obligatoire l'instruction dès 3 ans ou le projet ministériel de regroupement d'école ?

2. Les moyens des collèges

L'an passé, le Conseil départemental a procédé à de lourds prélèvements sur les fonds de réserve des collèges du Bas-Rhin. Certains Conseils d'administration ont refusé de voter ces budgets et ont obtenu des modifications. Pas les autres, qui ont donc vu leurs fonds de réserve fondre. Cette politique, contraire à l'autonomie des établissements, va-t-elle être reconduite cette année ?

D'autre part, alors que beaucoup d'argent a été ainsi récupéré par le Conseil départemental du Bas-Rhin, nous tenons à redire ici que notre département est un de ceux qui dépensent le moins pour les collèges, avec en 2018, une dépense de 39 euros par habitant[3]. Cela classe le Bas-Rhin à la 89e place sur 100, ce qui ne nous semble pas du tout à la hauteur des enjeux. Notons que ces dépenses diminuent depuis 3 ans : elles étaient encore de 47 euros par habitant en 2015. Quand on voit l'état particulièrement dégradé de certains établissements, aujourd'hui très anciens, on aimerait vous entendre

1(On se pose particulièrement la question pour :
- le collège Romain Rolland d'Erstein : 7,3 %, +52 élèves H/E diminue de 0.3
- le collège des 7 arpents de Souffelweyersheim : 9,55 %, +47 élèves H/E diminue de 0.6
- le collège Kléber de Strasbourg : 18,35 %, + 100 élèves H/E diminue de 0.6)

2 pour 4928,25 autres ETP (sans compter le remplacement des personnels remplaçants)

3 (En comparaison : la Seine Saint Denis dépense 158 euros par habitant, les Alpes Maritimes 93 euros… la moyenne étant de 70 euros par habitant)

dire qu'un réel effort d'investissement va être fait pour les collèges du département. Pas seulement pour construire de nouveaux établissements là où la situation démographique l'exige, mais aussi pour rénover les collèges existants.

3. La politique en faveur de l'Éducation prioritaire

En ce qui concerne les collèges situés en REP et REP+, nous constatons que les effectifs y ont augmenté de manière importante à la rentrée 2018. Une augmentation des moyens horaires a le plus souvent suivi, mais pas partout. A Lezay Marnézia par exemple, il y a 38 élèves de plus mais un H/E qui diminue.

Le Sgen-CFDT Alsace défend depuis toujours une politique ambitieuse concernant la mixité sociale, particulièrement pour l'Eurométropole. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la mise en œuvre d'un dispositif de discrimination positive dans les écoles relevant du dispositif REP et REP+. « Donner le plus à ceux qui ont le moins » tel était le slogan qui avait conduit notre syndicat à œuvrer pour la création historique des ZEP.

Mais c'est peu dire que nous avons été déçus par la politique de ces dernières années, qui n'a fait qu'ajuster la carte scolaire aux capacités des collèges. Cela, sans vision d'ensemble et sans vision à long terme. Quel bilan tirez-vous des modifications décidées l'an dernier ? D'une manière plus générale, quels sont vos projets concernant la sectorisation dans l'Eurométropole ? Sur quels critères comptez-vous vous appuyer ?

Enfin, nous aimerions savoir quel bilan vous tirez des postes surnuméraires en REP/REP+. Nous vous avions alerté très rapidement sur le fait que cette mesure, décidée tardivement et sans concertation au printemps 2018 n'était pas adaptée aux besoins des établissements.

D'une manière générale, le Sgen-CFDT demande plus d'autonomie des établissements dans l'utilisation de la DHG et s'oppose au cadre rigide d'un poste surnuméraire qui ne correspond pas au besoin des établissements. Revenir à 0,5h supplémentaire par division en REP, voire une heure, comme il y a quelques années, nous semble être la meilleure solution.

4. La politique en faveur de l'école inclusive

Si nous reconnaissons l'effort louable que les services du rectorat font pour accueillir les familles de migrants et les enfants allophones dans les écoles et les collèges, nous sommes préoccupés par le fait que les effectifs des classes, pour la plupart de REP, sont souvent à la limite du supportable : des élèves des ULIS ou des SEGPA, parfois des ITEP sont en effet intégrés partiellement et progressivement dans des classes de type classique. Or, les effectifs indiqués dans votre document ne tiennent pas compte de ces arrivées, qui rendent les conditions d'enseignement souvent difficiles et compliquent l'intégration de ces élèves.

Nous demandons donc que, pour la préparation de la rentrée 2019, les effectifs des classes soient prévus en intégrant les dispositifs d'inclusions connus, de manière à ce que les conditions d'enseignements restent viables.

Chercher à faire preuve de plus de justice sociale, tel doit être le fil conducteur de notre action et cela ne se limite plus uniquement aux seules écoles étiquetées, labellisées et localisées en REP et REP+.

Ainsi, dans l'objectif de « donner le plus à ceux qui en ont besoin » le Sgen-CFDT reste préoccupé par l'inertie administrative, quand il s'agit de nommer des personnes dont ont

besoin les élèves en situation de handicap. Notamment lorsque de plus en plus d'AVS sont nommé.e.s sur des fractions de postes, alors que les élèves sont, eux, bien là à temps complet. Si 91 % des élèves sont accompagnés, cela signifie tout de même que 9% ne le sont pas !!

De même nous attendons des réponses concernant les moyens alloués aux psychologues scolaires, aux autres membres des RASED, aux enseignants référents handicap pour exercer leur profession. Le traitement du handicap est-il prioritaire ? Si oui, la lecture des documents de travail ne le laisse pas pressentir (Les données se trouvent à la page 37).

Bref, comme vous pouvez le constater, les questions sont nombreuses et nous espérons pouvoir revenir de cette réunion avec des réponses précises à apporter aux personnels qui assurent service public d'éducation dans le Bas-Rhin.

Les élus du Sgen-CFDT Alsace

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : alsace@sgen.cfdt.fr
305 avenue de Colmar 67100 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : alsace@sgen.cfdt.fr
alsace@sgen.cfdt.fr - www.alsace.sgen-cfdt.fr